

SIGOM
Arrivé le
17 SEP. 2021

M. BORTHELLE Marie-Claire
26, Avenue de Mortemai
78 650 BEYNES
Membre de l'Indivision
Idiartborde les Forges LARRAU

Mr le Commissaire Enquêteur
CAPEDEBORDE au SIGOM
SIGOM
64 130 MAULEON LICHARRE

Ref: Enquête Publique SIGOM

Lettre recommandée avec AR

Beynes, le 12-09-2021

Mr le Commissaire Enquêteur,

C'est par inadvertance que les membres de l'indivision et moi-même avons pris connaissance d'une enquête publique diligentée par le SIGOM, dont nous ignorions l'existence, concernant l'entretien du bassin fluvial du Saison.

L'étude de ce projet paraît ancien, puisque budgétisée, ainsi les réunions et concertations se sont déroulées à notre insu.

Cet organisme nous a adressé un contrat à signer "accepter ou refuser" dans les plus brefs délais, sans tenir compte de la clôture de la consultation. Celle-ci ne serait-elle qu'une formalité sans valeur? C'est une attitude irrévérencieuse à l'égard des institutions et de nous-mêmes.

À ma connaissance, il n'y a pas de gratuité en ce qui concerne les services pris en charge par les pouvoirs publics. Ceux-ci sont financés, en amont, par le contribuable dont nous faisons partie. De ce fait, en compensation de la prise en charge des travaux, il est inadmissible de nous obliger à céder l'exploitation du cours d'eau à la fédération de pêche. Cette fusion de l'écologie et l'antiécologie est un comble.

Personnellement, nous sommes écrasées par des servitudes imposées, de lourdes tâches que nous assumons difficilement depuis un demi-siècle et qui entraînent automatiquement une diminution de nos droits. Sommes-nous donc toujours redevables envers l'État?

Nous vous remercions de bien vouloir enregistrer notre participation à cette enquête.

Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, nos salutations distinguées.

BORTHELLE MC